REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A LA 68EME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

New York, le 25 septembre 2013

Monsieur le Président,

Lorsque les nations du monde se réunissent en Assemblée, pour réfléchir sur les grandes questions auxquelles l'humanité est confrontée, c'est un honneur et un privilège de prendre la parole et de faire entendre le point de vue de son pays.

C'est donc animé de ce double sentiment qu'au nom du peuple congolais je m'adresse à cette auguste Assemblée et, à travers elle, à l'ensemble de la Communauté des nations.

Pour commencer, je voudrais vous adresser, ainsi qu'aux membres de votre bureau, mes félicitations les plus sincères pour votre élection à la présidence de cette Session Ordinaire de l'Assemblée Générale de notre Organisation.

Je voudrais également salué votre prédécesseur, Monsieur VUK JEREMIC pour la brillante manière dont il s'est acquitté de son mandat.

Je voudrais enfin rendre un hommage mérité à Monsieur BAN KI-MOON, Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies, pour toutes ses initiatives en matière de paix et de sécurité à travers le monde et pour son implication personnelle dans la recherche des voies et moyens pouvant aider à ramener la paix et la stabilité dans l'Est de la République Démocratique du Congo et dans l'ensemble de la région des Grands Lacs.

Ses efforts sont d'autant méritoires que les ennemis de la paix sont toujours à l'affût, prêts à frapper n'importe qui, n'importe quand et n'importe où, comme nous le rappelle tristement l'attaque terroriste qui vient d'endeuiller la République du Kenya.

Au nom du Gouvernement, du peuple congolais et en mon nom propre, je condamne cet acte ignoble.

Que le peuple frère du Kenya et ses dirigeants veuillent trouver ici l'expression de notre compassion et de notre solidarité.

Monsieur le Président,

C'est à juste titre que vous avez proposé que le thème du présent débat général soit, je cite: *" Le programme de développement pour l'après-2015 : Plantons le décor"*. Fin de citation.

De manière tout aussi pertinente, vous avez indiqué qu'il fallait tirer les leçons de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaires pour le Développement, tenir compte des défis nouveaux et émergents du développement, créer des indicateurs quantifiables, nouer des nouveaux types de partenariat et mieux intégrer les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable.

L'importance du thème choisi et la pertinence des indicateurs qui l'accompagnent sont incontestables. Notre réflexion doit en être d'autant plus exigeante que l'environnement international est marqué par plusieurs pesanteurs.

En effet, au moment où il est question d'organiser l'après 2015, la Communauté Internationale est de plus en plus marquée par le non respect, par certains de ses membres, des principes fondamentaux des relations internationales, l'égoïsme persistant des Etats et les convulsions de l'économie mondiale.

Les conséquences qui s'ensuivent sont multiples. Elles vont des atteintes à la paix aux conflits meurtriers, d'une mondialisation essentiellement mue par la recherche effrénée du profit à l'aggravation de la pauvreté. A ceci s'ajoutent la crise alimentaire, la famine, les maladies et endémies naguère disparues qui, aujourd'hui refont surface, et la destruction de l'environnement, principale cause du changement climatique et de ses effets déplorables.

Je me félicite de la mise sur pied par l'Assemblée générale de l'ONU, en vue de changer cette situation inconfortable, du Groupe de travail chargé de définir les objectifs du développement durable, du Comité intergouvernemental d'Experts sur le financement dudit développement, ainsi que du Forum politique de haut niveau pour impulser l'exécution des recommandations et décisions sur le développement durable.

Mon souhait est de voir ce processus s'harmoniser avec celui en cours sur la mutation du Conseil Economique et Social, et par-delà celle de l'ensemble du système des Nations Unies, en vue d'une meilleure intégration de trois dimensions du développement durable, à savoir les dimensions économique, sociale et environnementale, dans le nouvel agenda post 2015.

Le nouveau programme que nous sommes appelés à mettre sur pied devra être universel, ambitieux, capable de répondre aux défis immenses auxquels fait face l'humanité et porteur de transformations positives, sur la base du principe des responsabilités partagées et différenciées.

Dans cette perspective, il serait important de nous appuyer sur la contribution des femmes, des jeunes et de la société civile, tant dans la conception que dans l'exécution de cet agenda. Nous devrions également nous inspirer des leçons de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Monsieur le Président,

S'agissant particulièrement du changement climatique, comme question importante à résoudre pour l'après-2015, permettez-moi de rappeler qu'aux termes du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), les Etats se sont engagés pour l'abandon des modes de consommation et de production non viables à long terme, en faveur de modes durables de gestion des ressources naturelles sur lesquelles repose le développement économique et social, voire l'avenir de l'humanité.

Le changement climatique constitue une menace pour l'homme et ses droits fondamentaux, particulièrement pour les populations vulnérables, dont celles du continent africain et des pays insulaires.

Contribuer à en limiter l'impact est, pour chacun de nos Etats, une responsabilité envers sa population, un service à l'espèce humaine et un devoir de solidarité internationale.

Consciente de cela, la République Démocratique du Congo, pays à la biodiversité exceptionnelle, s'est toujours imposé de gérer ses ressources naturelles avec le souci de l'avenir. C'est dans cette optique que s'inscrit la politique de gestion de nos écosystèmes forestiers.

Le projet du Grand Inga relève de la même logique. Il y a lieu de souligner, en effet, que ce projet devrait, à terme, permettre de produire 40.000 mégawatts d'électricité, soit assez pour satisfaire les besoins énergétiques de près de la moitié de l'Afrique. Une énergie propre et renouvelable, compatible avec les exigences du développement durable.

Monsieur le Président,

C'est aujourd'hui que nous devons commencer à planter le décor pour l'après-2015.

Dans ce contexte, j'émets le souhait de voir les propositions qui sortiront de cette session traduire notre volonté commune de privilégier la dimension économique, sociale et environnementale du développement durable.

Ces propositions devront couvrir nos programmes locaux, nationaux et régionaux de développement. Elles devront également impulser une coopération internationale audacieuse et refléter la volonté de chacun de nos Etats à contribuer à la paix et à la sécurité internationale.

Monsieur le Président,

Sans paix, aucun progrès n'est envisageable. Sans un minimum de conditions de sécurité des personnes et de leurs biens, tout développement est hypothétique. Cela est d'autant plus inacceptable que la rupture de la paix est le fait d'une agression extérieure.

C'est la triste histoire récente de mon pays.

Il est à ce sujet important de rappeler une double réalité, souvent méconnue ou occultée, à savoir : que c'est pour avoir posé un acte de solidarité en accueillant sur son territoire des refugiés originaires du Rwanda, que les populations congolaises de l'Est de mon pays sont privées de la paix, droit élémentaire de tout être humain et qu'ils n'arrêtent de compter les morts, l'épisode le plus récent de cette tragédie sans fin étant celui de ces femmes et enfants de Goma aplatis sous les bombes au mois de juillet dernier.

Une véritable tragédie dont l'ampleur n'a d'égale dans l'histoire de l'humanité et qui ne peut laisser cette dernière indifférente.

Il y a lieu de se demander ce qui resterait du droit international humanitaire, si accueillir des réfugiés en détresse, acte humanitaire par excellence, devait désormais être considéré suffisant pour justifier des agressions sans fin de la part du pays dont lesdits réfugiés sont originaires.

Monsieur le Président,

Les récents bombardements de Mutaho et de Goma sont d'autant plus condamnables qu'ils ont été perpetrés alors que le gouvernement de la République Démocratique du Congo était en train d'exécuter la feuille de route fixée par l'Accord-cadre d'Addis-Abeba, en ce compris les pourparlers avec le groupe armé auteur desdits bombardements.

Je voudrais néanmoins réaffirmer la détermination de mon pays de s'acquitter de tous les engagements souscrits dans le cadre de cet Accord-cadre. C'est dans cette optique que les actions concrètes ci-après ont déjà été posées par le Gouvernement congolais :

- La mise en place du Mécanisme National de Suivi de la mise en œuvre des engagements de la République Démocratique du Congo ;

- L'accélération et la systématisation de la réforme du secteur de sécurité, particulièrement de l'Armée, de la Police et de la justice ;

- La décentralisation qui a franchi un pas supplémentaire vers sa matérialisation avec l'adoption des lois nécessaires pour sa mise en œuvre ;

- La réforme de la gestion des finances publiques complétée par l'entrée en vigueur des mesures d'assainissement du climat des affaires ;

- La restructuration de la Commission Electorale Nationale Indépendante qui s'est immédiatement mise à l'œuvre avec comme priorité la poursuite du processus électoral en vue de l'organisation des élections locales, municipales, provinciales, sénatoriales et des Gouverneurs de province ;

- La tenue des Concertations Nationales depuis le 7 septembre 2013 dont l'objectif est la recherche de la cohésion nationale pour mieux faire face à tous les défis que la nation congolaise est appelée à relever.

Par-delà ces efforts de la République Démocratique du Congo, l'avènement d'une paix durable dans la région dépend de deux conditions majeures : la fin de l'impunité sous toutes ses formes , d'une part, et d'autre part, la mise en œuvre diligente, par les autres signataires de l'Accord-cadre des engagements qui leur incombent aux termes dudit accord.

Aussi, une fois de plus, mon pays lance-t-il un appel pressant à notre Organisation Universelle de traiter tous les Etats membres avec la même rigueur et d'exiger de chacun le strict respect des principes de la Charte des Nations Unies.

Dénoncer la violation de ces principes est certes une bonne chose ; mais sanctionner ceux qui les violent est de loin meilleur. Surtout quand la violation est établie, persistante et répétitive.

Monsieur le Président,

Je ne saurais terminer mon propos sans remercier la SADC, la CIRGL, l'Union Africaine et l'Union Européenne pour le rôle essentiel qu'elles jouent dans le maintien de la paix au niveau de notre région.

Je remercie tout autant les Nations Unies, singulièrement les membres du Conseil de Sécurité, ainsi que tous les Etats qui, depuis plusieurs années, se sont engagé à nos côtés pour assurer la paix en République Démocratique du Congo.

Nous leur sommes d'autant plus reconnaissants qu'ils contribuent à l'une des ruptures à opérer pour un programme de développement pour l'après 2015 qui réponde aux exigences d'un monde meilleur pour tous. Il s'agit de se convaincre que, par-delà nos clivages, nous

avons un destin commun et de considérer nos diversités pour ce qu'elles sont fondamentalement, à savoir : une richesse.

Pour la Communauté Internationale, il est en effet plus que temps de trouver les voies et moyens de permettre à des millions des gens non pas d'être simplement en vie, mais de vivre dignement, dans un monde où la paix, la sécurité et la justice sont une réalité pour tous.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Chefs de délégation,

Je vous remercie.